



Kapellenstrasse 14 | Postfach | 3001 Bern
T: 058 796 99 88 | Fax 058 796 99 03
E-Mail: info@vvak.ch

La Commission de la sécurité sociale et de
la santé publique du Conseil des Etats
CSSS-E

3003 Bern

Berne, le 1^{er} mars 2019

BREF RÉSUMÉ

Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité: Réponse à la consultation

Après consultation de nos membres, nous avons les commentaires suivants:

- Le fait d'accorder un congé de paternité est une question politique face à laquelle L'Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP) ne prend pas position.
- L'ACCP est en principe favorable à un financement par l'APG.
- La disposition selon laquelle les 10 jours peuvent être pris sous la forme de 10 jours unique, entraîne un effort de mise en œuvre et de contrôle disproportionné et doit donc être rejetée. La prise des jours ne devrait être possible qu'en une seule fois ou au maximum en deux tranches. Le nombre de jours alloués en cas de prises de congé hebdomadaires doit être précisé.
- La responsabilité de chaque demande d'indemnités journalières doit être limitée à une seule caisse et la tenue du registre doit se faire à la Centrale de compensation CdC (afin d'éviter les doublons et les abus).